

«Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école»



PRÉSENTATION

MISE A JOUR – PREMIERE PUBLICATION LE 28 AOUT

Laïcité : ce que l'école ne veut pas savoir

Jean-Pierre Obin a dirigé la mission d'enquête de l'inspection générale de 2004 et signé le rapport controversé sur « les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires ». Alors que l'actualité était rythmée par les atteintes à la laïcité, la machine administrative de l'Éducation nationale, elle, semblait incapable de prendre la mesure de ce qui se passait. La prise de conscience fut douloureuse mais réelle, notamment grâce à l'obstination laïque, sociale et républicaine de cet inspecteur général. Pour lui, la situation s'est, par endroits, dégradée.

Ce rapport aurait dû finir au fond d'un tiroir

et rejoindre le vaste cimetière administratif des rapports oubliés, surmonté de cette épitaphe d'Henri Queuille : « Il n'est pas de problème dont une absence de solution ne finisse par venir à bout. » Mais les choses ne se sont pas passées comme prévu. Face au silence des ministres qui se sont succédé à la tête de l'Éducation nationale en 2004 et 2005, un petit groupe d'inspecteurs généraux s'est rebiffé. Contrevenant à tous les usages de ce corps administratif, ils ont organisé la fuite de leur rapport, «Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires».

Aujourd'hui, l'auteur principal de ce document, Jean-Pierre Obin, écrit un livre édifiant

Quinze ans après un premier rapport « enterré », Jean-Pierre Obin pointe dans un livre les dérives du communautarisme, de la progression de l'islamisme radical au sein de l'école. et de l'aveuglement de l'Éducation nationale.

Il est probable que la France n'aurait sans doute jamais entendu parler de ce rapport administratif si le pouvoir politique de l'époque ne s'était à ce point échiné à le placer sous l'éteignoir. Ce document d'une trentaine de pages multiplie alors les témoignages forts et lance des appels à développer davantage de mixité sexuelle, culturelle, sociale et religieuse dans l'école, pour lutter contre ce phénomène que l'on nomme depuis « communautarisme ». C'est la première fois qu'un groupe de fonctionnaires – majoritairement de gauche – tire la sonnette d'alarme sur ce qui se passe dans les collèges et lycées de France : de toutes parts, la laïcité est contestée, parfois avec une virulence qui dépasse l'entendement : «Les interrogations se multiplient sur les conditions de mise en oeuvre de la laïcité, notamment

dans les établissements scolaires. [...] aucune étude rigoureuse n'est disponible », constatent-ils en préambule. En d'autres termes, la tête de la machine administrative n'a pas de vision claire de ce qui se joue sur le terrain. Et le sort réservé à ce rapport a démontré qu'elle n'a alors pas spécialement envie de regarder les choses en face...

Les professeurs français face à leurs élèves musulmans

Dans cet essai, un chiffre est particulièrement éloquent: celui qui permet de mesurer la peur éprouvée par les professeurs français face à leurs élèves musulmans

«37 % des professeurs déclarent s'être déjà personnellement autocensurés pour éviter des incidents. Et ils sont une majorité (53 %) dans les écoles et les collèges des réseaux d'éducation prioritaire.»

Extraits août 27, 2020, Le Point

« J'écris ce livre parce que j'ai peur. J'ai peur pour mes petits-enfants et pour le temps qui sera le leur. Et qui a déjà commencé.

J'écris ce livre pour briser le silence. Celui qui règne sur la montée de l'islamisme, sur ses ravages parmi les jeunes et sur les dégâts qu'elle provoque dans notre école publique. Jusqu'à présent le silence a été la religion de l'école et le célèbre » Surtout pas de vagues ! » le credo de ses administrateurs, pour l'islamisme comme pour d'autres sujets tragiques : la pédophilie hier ou le cyber-harcèlement de nos jours.

J'écris ce livre parce que je suis attaché à la laïcité, parce que je sais que ce principe républicain nous protège et protège nos libertés, celle de croire ou de ne pas croire, celle de changer de convictions, celle de critiquer les religions comme l'absence de religion, celle de confier nos enfants à l'école publique sans crainte qu'ils y soient endoctrinés, celle pour les croyants de pratiquer leur culte sous la protection d'un Etat neutre et fort.

J'écris ce livre parce que le temps presse et qu'il y a maintenant urgence. Urgence à ouvrir les yeux, à voir le monde tel qu'il est et à tenter de comprendre ce qui s'y passe. Et, surtout, urgence à agir.

*« J'avais été auditionné par les inspecteurs généraux de l'Éducation nationale et j'avais été atterré par le faible niveau d'information dont ils disposaient à l'époque », témoigne **Bernard Godard**, ancien chef du bureau des cultes du ministère de l'Intérieur, passé par les Renseignements généraux en début de carrière. Ce rapport est pour lui une « **transposition administrative** » du livre **Les Territoires perdus de la République**, de **Georges Bensoussan**, qui pointait « une situation effarante » dans certains quartiers des grandes villes... « Jean-Pierre Obin a été le premier à s'inquiéter de l'hémorragie des élèves juifs du Val-de-Marne, de la contestation des cours de biologie ou d'histoire... Avec son rapport, les choses devenaient concrètes pour l'administration », résume l'ancien haut fonctionnaire. Ce document aurait dû agir comme un électrochoc sur l'institution scolaire. Mais il n'en fut rien.*

L'histoire de l'enquête administrative

L'enquête administrative, consentie plus que désirée par le pouvoir politique (les inspecteurs se sont autosaisis), a placé l'institution face à un choix difficile. Entre une tradition laïque très prononcée du corps enseignant et la crainte de stigmatiser des populations précarisées, la voie est étroite. Jean-Pierre Obin évoque dès 2004 certains quartiers comme étant « tombés aux

mains des religieux », s'inquiète de la « régression de la condition féminine » ou de la « poussée de l'antisémitisme ». Ses coauteurs s'interrogent : « L'identité collective [...] semble se transformer de nos jours en un sentiment d'appartenance assez partagé à une "nation musulmane", universelle, distincte et opposée à la nation française. Ses héros sont à la fois les adolescents palestiniens qui affrontent à mains nues les blindés israéliens, et les chefs "djihadistes" responsables des attentats de New York et de Madrid. [...] dans la plupart des établissements visités, les instants de recueillement national organisés à la suite de ces événements tragiques ont été contestés ou perturbés, ou bien n'ont pu avoir lieu, ou encore ont été détournés de leur objet officiel par des chefs d'établissement soucieux qu'ils puissent se dérouler dans le calme ; par exemple en invitant les élèves à se recueillir sur "tous les morts de toutes les guerres" », écrivaient-ils déjà en 2004. Le problème existait bien avant les cérémonies chahutées des attentats contre Charlie Hebdo et contre l'Hyper Cacher.

Reste qu'en 2004 les fonctionnaires de l'inspection générale se querellent en découvrant la teneur du rapport. Certains qualifient le compte rendu d'« islamophobe » avant de s'en repentir. Personne n'avait mesuré que la laïcité suscitait un mouvement de rejet aussi profond de la part des familles musulmanes issues de l'immigration. Si la gauche laïque n'a jamais éprouvé de difficulté à combattre l'Église, elle se découvre hésitante face à l'ampleur du contrôle qu'exercent les religieux musulmans dans certains quartiers.

Division de la gauche, ambivalence de la droite. Le rapport est fraîchement accueilli, mais suscite davantage de gêne que de scandale. Il faut dire que le profil de l'auteur incite à tempérer les jugements, car Jean-Pierre Obin n'a rien d'un radical, tant s'en faut. On le décrit comme un homme de gauche un peu austère, un serviteur de l'État apprécié pour sa fine connaissance de l'institution et ses travaux de recherche sur la crise de l'organisation scolaire, un haut fonctionnaire à la droiture qui confine parfois à la rigidité, dit-on. Pur produit de l'école républicaine, taxé de « moraliste » par certains confrères, il est ébranlé par la période. « Il découvrait un problème qu'il ne soupçonnait pas et il a très bien réagi : il a tout simplement raconté ce qu'il avait vu, explique Dominique

Schnapper, ancienne directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales et ancienne présidente du conseil scientifique de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. Jean-Pierre Obin n'était pas particulièrement obsédé par l'antisémitisme, il était avant tout un héritier de la tradition laïque française et, en bon républicain, il n'a pas apprécié que les ministres se défaussent de leurs responsabilités », analyse-t-elle. Si la gauche n'a cessé depuis de se diviser sur les questions de laïcité, il ne faut pas oublier l'ambivalence de la droite à l'époque sur ces questions... « La droite est laïque car elle n'a pas le choix, mais a rarement pris le combat de la laïcité à bras-le-corps », relève la sociologue, qui préside aujourd'hui le Conseil des sages de la laïcité, mis en place par Jean-Michel Blanquer lors de son arrivée à la tête du ministère (voir pages suivantes). « Double défausse ». Les ministres de droite qui se succèdent à la tête de l'Éducation nationale entre 2004 et 2005 (Luc Ferry, François Fillon puis Gilles de Robien) ne se pressent pas pour tirer les conclusions du rapport Obin. Pour Luc Ferry, ancien ministre de l'Éducation nationale qui a laissé se constituer la mission d'enquête des inspecteurs généraux, ce rapport n'est « qu'une goutte d'eau dans un océan ». Il s'agit surtout pour lui d'un débat interne à la gauche, « dans cette période où une pléiade d'intellectuels comme Pascal Bruckner ou Alain Finkielkraut sont

passés de la gauche soixante-huitarde à la gauche républicaine. En ce qui me concerne, le vieux gaulliste que je suis n'avait pas à se forcer pour être convaincu du problème ».

Le rapport est rendu à François Fillon, qui vient alors d'arriver au ministère. « J'ai obtenu un rendez-vous avec le ministre pour lui parler du rapport, se souvient Alain Seksig, inspecteur qui avait participé à l'enquête, mais je ne l'ai pas senti du tout intéressé par la question, pas plus qu'il ne l'était par l'Éducation nationale d'ailleurs. Sa ligne de défense consistait à dire qu'on aurait déjà fort à faire pour imposer la loi du 15 mars 2004 sur le port de signes religieux ostentatoires dans les établissements publics et qu'il fallait donc repousser la publication de ce rapport. » Or, pour les inspecteurs généraux, cette loi censée mettre un terme à quinze années de flou sur les questions de laïcité dans l'école publique n'épuisait pas le sujet. Certes, elle fixait un cadre et des pratiques en milieu scolaire, mais elle se révélait bien faible pour s'attaquer aux causes de ce phénomène de contestations parfois virulentes.

En 2005, Gilles de Robien estime qu'il n'y a plus lieu de publier ce rapport, devenu, selon ses mots, « caduc ». « Il a donc fallu forcer un peu les choses », confesse Alain Seksig, qui a organisé la fuite du rapport. Il fait paraître le rapport dans un ouvrage en 2006, accompagné des contributions d'une vingtaine d'intellectuels, dont Ghaleb Bencheikh, partisan d'un islam libéral et réformé, aujourd'hui président de la Fondation de l'islam de France. « J'aurais aimé vous dire que les choses ont changé, mais ça n'est pas le cas, explique aujourd'hui ce dernier, l'offensive wahhabo-salafiste était déjà présente, elle a pris les jeunes pour cibles en leur vendant une identité cantonnée à un moule religieux exclusif. On leur a fait miroiter qu'une vie ratée se rattraperait par une religiosité aliénante. Et ça a pris. » Ce fils d'un ancien recteur de la Grande Mosquée revient sur la « double défausse » qui a conduit à ces échecs successifs : « Par leur incurie organique, les hiérarques musulmans n'ont pas su dire au moment de l'affaire de Creil [1989] qu'il y a dans le Coran des injonctions à l'acquisition de la connaissance autrement plus importantes que le fait d'emmitoufler des fillettes. On peut aussi s'interroger sur le rôle de Lionel Jospin, qui s'est défaussé sur le Conseil d'État pour ne pas avoir à se prononcer dans ces affaires de laïcité... Ces démissions nous ont coûté. La droite comme la gauche ont manqué d'autorité au moment où il fallait en user. »

Il est un autre homme sans lequel le rapport de Jean-Pierre Obin n'aurait pu voir le jour : Jean-Paul Delahaye, ancien directeur général de l'enseignement scolaire, passé par les cabinets ministériels de Jack Lang et de Vincent Peillon. Coauteur de ce rapport maudit, il a toujours défendu l'idée d'une laïcité émancipatrice, « qui permet à la jeunesse de se forger sa personnalité tout en la protégeant du prosélytisme religieux ». Il regrette aujourd'hui que la laïcité ne s'applique pas à l'enseignement privé – pourtant financé par l'État – et insiste pour « ne jamais séparer la question laïque de la question sociale », car « la misère constitue un terreau favorable aux extrémistes qui tentent de prendre le contrôle de toute une population ». Le plus difficile à gérer avec ce rapport a été d'éviter que certains ne s'en emparent, « notamment Philippe de Villiers, qui s'en servait pour étayer ses thèses contre les musulmans. Il dévoyait totalement l'esprit de ce rapport ». Et de citer Jules Ferry comme meilleur conseil du moment : « Lorsqu'on veut que deux puissances morales vivent en paix, la première condition, c'est de leur prescrire de bonnes frontières. »

...

Mais il existe des solutions. Celles ci sont évoquées dans l'entretien qui suit.

ENTRETIEN

« On ne dialogue pas avec les islamistes comme on pouvait le faire avec les évêques »

PROPOS RECUEILLIS PAR CLÉMENT PÉTREAUULT · 27 août 20 – Le Point

Le Point: Les querelles autour de la publication de votre rapport ne préfiguraient-elles pas déjà les innombrables polémiques qui apparaissent aujourd'hui?

Jean-Pierre Obin :

Des bribes de ce rapport avaient été divulguées sur Internet et tout un tas de phrases sorties de leurs contextes étaient exploitées par des politiques sans scrupules, notamment Philippe de Villiers qui s'en servait pour conforter ses thèses xénophobes. Une copie du rapport a finalement été publiée par la Ligue de l'enseignement, à la suite de débats âpres entre le courant proche des associations plus ou moins contrôlées par les Frères musulmans et ceux qui considéraient que son contenu était une réalité nécessaire à décrire. Cette querelle entre les partisans des accommodements raisonnables et les tenants de la laïcité se poursuit encore aujourd'hui. Elle s'est soldée en janvier dernier par la démission de Jean-Paul Delahaye [l'un des dix auteurs du rapport, NDLR], vice-président de la Ligue chargé de la laïcité, qui entendait dénoncer « une position multiculturaliste, complaisante à l'égard des revendications identitaires ».

Ces questions vont-elles continuer à faire voler la gauche en éclats?

La gauche et la droite ! Je vous rappelle qu'il existe des maires de droite qui ont mis en place la politique des grands frères et transformé un certain nombre d'islamistes en employés municipaux ou animateurs socioculturels. Je vous rappelle aussi que ce sont surtout des députés de droite qui, en 2004, ont voté contre la loi sur le voile, car l'Église était contre et ne cessait de le répéter. Sur beaucoup de sujets de société, les évêques recherchaient l'appui des responsables religieux musulmans. Je ne qualifierais pas ce comportement d'alliance objective, mais à tout le moins de fortes proximités antilaïques... La gauche n'est pas la seule à se fissurer. Cela étant dit, on voit qu'effectivement les islamistes dialoguent avec une partie de la gauche française. C'est faire peu de cas de ce qui s'est passé en Iran au lendemain de la révolution : la gauche y a été dévorée en quelques semaines par les islamistes parvenus au pouvoir. En vérité, il n'y a qu'en Occident où la gauche dialogue à ce point avec les islamistes, car, dans le monde musulman, il n'y a plus un seul pays où la gauche marxiste a pour programme de nouer des alliances avec les islamistes. Que ce soit en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, il n'y a plus de compromission possible.

Il n'y a plus que les sociaux-libéraux et les ex-marxistes européens à s'égarer dans ce jeu, à la plus grande satisfaction des islamistes.

Ces revendications religieuses ne constituent-elles pas une sorte de redite contemporaine du conflit qui a longtemps opposé les défenseurs de l'école publique républicaine aux partisans de l'enseignement catholique privé?

C'est une version optimiste des choses et c'est aussi la thèse que défendait Pierre Tournemire,

alors président du Comité national d'action laïque de la Ligue de l'enseignement, connu notamment pour avoir mis le pied à l'étrier à Tariq Ramadan... Il me disait que, après l'adoption de la loi de 1905 sur la laïcité, s'en étaient suivies vingt années pendant lesquelles l'Église avait évolué, que nous en étions tout simplement au même point avec l'islam et que nous devons donc « discuter ». Mais le dialogue est une vision angélique des choses, on ne dialogue pas avec les islamistes comme on pouvait le faire avec les évêques. Au moment de la loi de 1905, l'Église était sur la défensive et la France commençait à se séculariser. Aujourd'hui, l'islam de France est en plein développement et les islamistes mènent une offensive mondiale.

L'école républicaine est-elle en danger?

Il y a, à la tête de l'Éducation nationale, un ministre qui a pris toute l'ampleur du problème et qui a mis en place des mesures nécessaires. Hélas, un ministre peut changer les normes, mais pas les idéologies qui gouvernent le monde et encore moins l'Éducation nationale... Des pans entiers du système éducatif échappent au dispositif mis en place par Jean-Michel Blanquer, en particulier dans le primaire, et, dans le secondaire, des enseignants renâclent encore à signaler les cas qui posent problème. Les signalements qui remontent ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Beaucoup de professeurs ont été ébranlés par les commémorations perturbées de la minute de silence lors de l'hommage national après les attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher, mais beaucoup craignent les retombées directes ou indirectes sur leurs carrières s'ils venaient à faire un signalement. On leur a tellement répété qu'il ne fallait pas faire de vagues.

Votre rapport a été publié en 2004, que s'est-il passé en seize ans?

On voit bien que l'affaiblissement de la mixité sociale a alimenté les replis identitaires et sociologiques. Rétablir la carte scolaire ne serait pas une solution, car l'école ne peut pas, à elle seule, faire revenir les classes moyennes qui ont fui un quartier. Comme l'a très bien expliqué Jean-Louis Borloo à la commission Stasi en 2003, les crédits qu'on a débloqués pour la ville relevaient davantage de l'aide aux défavorisés que de l'encouragement à une politique de mixité. Il rappelle aussi que la laïcité a nécessité des moyens financiers considérables lors de sa mise en place. Je fais partie de ceux qui considèrent qu'on ne peut revaloriser la laïcité qu'au prix d'un effort financier considérable. Je suis frappé aussi de constater qu'aucun gouvernement n'a érigé la mixité sociale en véritable priorité. Or la dérive de séparation des populations fait le jeu des islamistes qui sont comme des poissons dans l'eau au milieu des ghettos musulmans. Comment intégrer à la nation sans vie en commun ? La première chose à faire serait de mettre en place une politique orchestrée et stratégique de réintroduction de la mixité sociale.

N'est-ce pas justement l'objectif du service national universel mis en place en 2019 ?

Le service national universel n'est qu'un outil bien faible par rapport à l'Éducation nationale, qui accueille les élèves de 3 ans à 20 ans... Pour organiser le retour à la mixité, il faut s'opposer aux dérives de l'« archipelisation » qui ronge le pays, pour reprendre l'expression de Jérôme Fourquet. L'école accentue la ségrégation. Le départ des enfants d'une école annonce le

prochain départ des parents du quartier et l'on se retrouve avec des établissements où la part des enfants d'immigrés est supérieure à celle du quartier.

Que fait l'Éducation nationale pour favoriser la mixité dans les établissements scolaires?

Rien. Pire, elle décourage la mixité. En allouant les moyens aux établissements en fonction des spécificités sociogéographiques, elle encourage implicitement les écoles à n'accueillir que les enfants de pauvres pour se voir octroyer davantage de moyens. Dans ce système, un chef d'établissement n'a pas d'intérêt à attirer ou à retenir des enfants de la classe moyenne... Je réclame depuis des années la mise au point d'un indicateur de mixité sociale qui permettrait de favoriser ces dynamiques. Certes, un proviseur de lycée de centre-ville qui attire les meilleurs élèves des lycées de banlieues introduit de la mixité sociale dans son établissement, mais à quel prix pour les lycées les plus fragiles ? C'est une logique perverse dont il faut sortir si on veut encourager vraiment la mixité sociale.

N'est-ce pas là une des raisons pour lesquelles les classes moyennes se détournent massivement de l'école publique?

Je le constate autour de moi. Dans les classes moyennes, de plus en plus de monde va dans le privé. Le phénomène commence aussi à toucher les classes populaires. Si l'école publique tient, c'est qu'il y a une obligation de parité entre école publique et école privée avec 20 % de postes d'enseignants pour le privé et 80 % pour le public. Si demain on touchait à cette répartition tacite tout en maintenant le système de rémunération des enseignants du privé par l'État, il faudrait s'attendre à une ruée vers le privé. Mais l'Éducation nationale se vit comme un monopole d'évidence, elle n'est pas vraiment en situation de concurrence et ne s'en soucie pas.

«Par ses scrupules de neutralité morale et son mutisme sur la question du bien et du mal – essentielle pour des enfants qui ne cessent de la poser, si l'on veut bien les écouter – [l'école laïque] n'a-t-elle pas laissé la place au vide ou aux réponses des mosquées?», vous interrogez-vous.

Je fais surtout référence à Vincent Peillon, qui a voulu introduire dans les programmes un enseignement de la morale laïque et s'est retrouvé au final avec un enseignement laïque de la morale. Mais ce n'est pas du tout la même chose ! Quand un élève explique que c'est une bonne chose d'avoir tué les journalistes de Charlie, que les hommes et les femmes ne sont pas égaux, que les frères doivent surveiller leurs soeurs, ou que les maris ont le droit de battre leurs femmes... et qu'on ne lui répond pas, cela revient à cautionner une forme de relativisme moral, le même que celui qui imprègne les bonnes consciences de gauche, dans l'Éducation nationale comme ailleurs, ou à droite la répartition du travail entre le curé et l'instituteur prônée par le président Sarkozy. Il faut répondre sans ambiguïté aux questions des enfants.

Dans tous les exemples que vous publiez, apparaît nettement une trame politico-religieuse

s'inspirant de nombreux prédicateurs ou associations. L'école fait-elle face à une déstabilisation organisée?

Les jeunes sont encadrés par la famille, ou socialement dans leurs quartiers par un certain nombre de leaders soit salafistes, soit Frères musulmans, chacun avec leurs obsessions. Les salafistes sont surtout préoccupés par les mœurs. Au cœur de leurs revendications : les questions vestimentaires, le port de la barbe ou le fait de ne pas manger de viande non halal. Leur puritanisme obsessionnel pousse certains à demander qu'on réserve des vestiaires aux garçons musulmans pour ne pas avoir à mélanger les circoncis et les non-circoncis... Beaucoup de familles salafistes sont en lien direct avec des oulémas, en Arabie saoudite notamment, qu'ils consultent à tout bout de champ. Lorsqu'ils ont une question à poser, sur l'école par exemple, ils consultent des prédicateurs en Arabie saoudite, ce qui explique parfois l'incongruité des comportements comme l'interdiction faite aux enfants de dessiner un visage ou de jouer de la flûte. Les Frères musulmans sont, quant à eux, beaucoup plus politiques, ils encouragent par exemple les filles à chanter La Marseillaise en jilbeb ou à réclamer la censure de certaines parties du programme, notamment de biologie ou d'histoire. Leur stratégie, c'est l'entrisme, comme on a pu le voir à la Fédération des conseils de parents d'élèves ou à l'Unef.

Êtes-vous pessimiste au point d'avoir abandonné tout espoir?

Je suis comme Marcel Gauchet : pessimiste sur le court terme, optimiste sur le long terme. Je pense que l'islamisme ne peut pas l'emporter au niveau mondial, qu'il va finir par perdre. L'esprit des Lumières l'emportera sur celui des ténèbres, car on ne peut pas croire que la raison permet de comprendre le monde mais ne permet pas de le gouverner. Comme le disait Marcel Gauchet, ils veulent la science et la technique sans la démocratie, ils auront la science, la technique et la démocratie. Les islamistes sont dans une contradiction fondamentale sur l'usage de la raison, qui, selon eux, ne s'appliquerait qu'au monde matériel et en aucun cas aux mondes social et politique. En d'autres termes, ils refusent les lois que les hommes se donnent alors qu'ils acceptent les conséquences techniques des lois que les hommes découvrent ! L'image du combattant de Daech, vêtu comme le prophète et bardé d'armements sophistiqués, est éloquente. L'imitation ne va pas jusqu'à utiliser le sabre comme outil de guerre... Les forces du progrès et celles de la tradition s'opposent violemment dans les pays musulmans, ce sont eux qui détiennent la solution. La résolution ne se fera pas en France, et je reste convaincu que la politique de la France devrait être une politique de soutien à toutes les forces de progrès dans le monde musulman... Nous n'y arriverons pas seuls.

La nourriture, pomme de discorde

Autre sujet d'étonnement, des élèves de lycées hôteliers refusent de manipuler la viande de porc et donc de confectionner certains plats. Est-ce à dire qu'ils pensent vraiment bénéficier d'un CAP ou d'un bac « sans porc » ou d'un référentiel métier « adapté à leur religion » ?

Ce n'est d'ailleurs plus la viande de porc que les parents intégristes rejettent aujourd'hui, car des repas de substitution sont proposés aux élèves pratiquement partout, c'est la viande tout court qui est déclarée haram, interdite. Je suis allé récemment dans une école de la région parisienne où des parents, organisés en délégation et accompagnés d'autorités religieuses, ont exigé du maire que les personnels municipaux surveillant la cantine contrôlent le contenu des

assiettes de leur enfant afin qu'aucune viande ne soit servie avec les légumes, car elle risquait de les toucher et de les souiller. La mauvaise nouvelle est que le maire a accepté cette demande ! [...] La bonne nouvelle est que les fonctionnaires municipaux ont refusé d'appliquer la demande de leur maire en s'appuyant sur leur obligation de neutralité religieuse

Si l'on en croit l'enquête de l'Ifop auprès des enseignants évoquée plus haut, près de deux enseignants sur cinq déclarent avoir observé dans leur école, collège ou lycée « des incidents liés à la contestation du principe de laïcité autour des questions de restauration scolaire ». Ce n'est pas rien ! Autre source importante de conflits : la période de fin d'année est l'occasion de nombreuses contestations des arbres de Noël et autres galettes des rois. Pour les prévenir, les directions des établissements scolaires sont parfois conduites à envoyer une lettre aux familles pour leur exposer le caractère culturel et non religieux de ces traditions festives.

La mixité contestée

La mixité des classes est remise en question, notamment pour les cours d'éducation physique et sportive et d'éducation à la sexualité, pour lesquels l'obligation scolaire peut même être contestée par des boycotts collectifs. Ainsi dans ce lycée du Val-de-Marne, sans que la direction réagisse, les cours de natation sont « séchés » par l'ensemble des filles se disant musulmanes, la plupart munies de certificats de complaisance. Les « allergies au chlore » semblent d'ailleurs se multiplier en France et toucher principalement les élèves musulmanes. [...] Même réactions pour les activités de pleine nature, comme la course d'orientation, pour lesquelles des jeunes filles refusent de se dévoiler car des hommes passant par là pourraient les voir dans une tenue « impudique ».

Plus surprenant encore, d'autres demandes s'attaquent à la mixité religieuse : revendications de vestiaires, de toilettes ou de piscine séparés pour les garçons musulmans et pour les autres, les « circoncis » ne devant pas être mêlés aux « non-circoncis ». Un inspecteur d'académie, responsable d'un département du nord de la France, m'a confié avoir reçu un imam venu lui faire officiellement cette demande. Dans une école primaire du même département, on lui a signalé une « manif » d'élèves de CE2/ CM1 défilant dans la cour au cri d'« Allah Akbar ». Les écoles maternelles ne sont pas épargnées. On a vu dans la vallée du Rhône, côté Drôme, des bambins instituer d'eux-mêmes, dans les toilettes, des robinets réservés aux musulmans et d'autres destinés aux non-musulmans. Et dans une autre des enfants organiser des jeux « entre musulmans » à la récré.

Il arrive aujourd'hui de voir des jeunes filles – parfois contre l'avis de leurs parents – quitter un lycée public pour des raisons religieuses afin de continuer leurs études dans un établissement privé musulman ou à l'étranger. Ce sont souvent de bonnes élèves, m'a confié un chef d'établissement de Seine-Saint-Denis. Elles disent ne plus supporter la contrainte de se dévoiler en arrivant au lycée. En général, leurs professeurs et le proviseur tentent de les retenir en leur expliquant le sens et la nécessité de la laïcité, d'une vie en commun au-delà des différences, le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, etc. Peine perdue : elles ont d'excellentes connaissances sur ces sujets, mais elles rejettent ces principes républicains et ne veulent simplement plus vivre dans un environnement laïque.

Relativisme

Ainsi, dans un collège de Bourgogne, où la restauration scolaire avait été organisée autour de tables de « musulmans » et de « non-musulmans » pour faciliter le service. Le passage à une organisation en self-service n'a pas amélioré les choses, si l'on en croit ce témoignage écrit par la documentaliste du collège : « Je mange à la cantine par obligation (quarante-cinq minutes de pause, domicile à 25 kilomètres). Ce midi, deux entrées étaient présentées : un friand à la saucisse et des tomates, affichées "Tomates pour musulmans". Ne mangeant pas de friand à la saucisse, j'ai mis des tomates sur mon plateau. Je me suis fait interpeller par une dame de service qui m'a lancé : "C'est pour les musulmans les tomates !" Je lui ai répondu qu'elle ne connaissait pas ma religion et n'avait pas à la connaître. Le cuisinier est alors intervenu en me demandant si j'étais musulmane. Agacée et choquée, je lui ai répondu : "Non, juive !" Il m'a répondu : "Si vous n'êtes pas satisfaite, vous n'avez qu'à aller manger ailleurs". Je suis allée voir la gestionnaire pour lui relater l'incident. Elle aussi m'a dit que les tomates étaient réservées aux musulmans... Et le principal, que j'ai informé, l'a soutenue ! Je lui ai dit que j'étais scandalisée que l'on puisse demander à quelqu'un sa religion pour l'autoriser à manger. Jeudi, je pense venir voilée ou avec l'étoile juive à la poitrine. Mais je veux surtout relater cet incident inadmissible afin qu'il ne se reproduise pas. »

Plus au sud, aux confins du Lyonnais, dans un collège tranquille d'une ville moyenne du Val de Saône, une sortie scolaire classique est programmée à l'abbaye de Cluny par deux professeurs d'histoire de cinquième. Le car garé sur le parking, les deux classes arrivent en ordre devant l'édifice et, là, quatre filles refusent la visite : « Nous sommes musulmanes et notre religion nous interdit d'entrer dans une église. » Longue discussion... Les enseignants avancent d'abord des arguments rationnels : c'est un élément du patrimoine, on ne vient pas pour y prier mais pour l'observer et comprendre l'art du Moyen Âge, c'est au programme, etc. Puis viennent des arguments théologiques : la religion musulmane est tolérante, elle n'interdit pas – en Égypte et en Tunisie par exemple – la visite de mosquées par des non-musulmans ; alors comment pourrait-elle interdire à ses adeptes de visiter une église ? Enfin et devant la résolution inentamée des collégiennes arrivent les arguments d'autorité : « C'est obligatoire et celles qui n'entrent pas seront punies. »

Peine perdue, elles ne changent pas de position. Devant la menace de sanctions, d'autres élèves commencent à exprimer leur solidarité : « Si elles ne veulent pas, on ne va tout de même pas les obliger ! » Et plusieurs garçons décident, eux aussi, par solidarité, de ne pas entrer. Les deux professeurs ne sont pas d'accord entre eux sur la conduite à tenir : laisser les récalcitrants seuls et sans surveillance dehors ? Renoncer à la visite pour l'un d'eux chargé de les surveiller ? Mais lequel ? Aucun des deux n'est volontaire. Annuler la visite et rentrer au collège ? La confusion règne. Finalement, le mouvement de solidarité s'amplifiant, les enseignants se résolvent à retourner au collège et à demander au principal de gérer une affaire qui les dépasse.

Ce dernier n'est pas un adepte de la vertu maïeutique des conflits, il en a même horreur et se trouve bien embarrassé devant les protestations de plusieurs familles contre la gestion de l'incident et l'annulation de la visite. Lui vient alors une très bonne idée, pense-t-il : consulter l'imam de la mosquée locale, dont il a entendu le plus grand bien, un religieux modéré dit-on.

Joint par téléphone, l'homme confirme que pour lui il n'y a aucune opposition théologique à la visite culturelle d'un monument chrétien, fût-il encore consacré – évidemment, en dehors des services religieux. Il propose même au principal, si cela peut l'aider dans sa tâche de conviction, de venir au collège faire un petit exposé aux élèves sur cette question.

Le principal accepte avec reconnaissance et la conférence de l'imam, ouverte à tous les élèves et à toutes les familles volontaires, est programmée un jeudi en fin d'après-midi sous le titre : « L'islam, une religion de tolérance ». Comme on pouvait le craindre, le curé de la paroisse demande peu après à profiter des mêmes avantages. Le principal refuse car il n'a pas observé de mouvement de désobéissance chez les élèves catholiques, d'ailleurs si discrets qu'il n'est pas sûr qu'il en reste... Et puis, craint-il, s'il met le doigt dans cet engrenage, il n'en aura jamais fini. De toute façon, les gens ne sont jamais contents. Cet incident n'est pas isolé : près d'un enseignant sur trois déclare avoir observé des incidents « liés à la contestation du principe de laïcité à l'occasion des sorties scolaires ».

Une certaine confusion règne en effet sur la question de la juste place des religions dans l'école. Le reproche était justifié, il y a quelques années, d'une sorte d'obscurantisme antireligieux régnant sur les programmes scolaires. Cette mise à l'écart, ce déni du fait religieux, a été, à juste titre, rendue responsable de l'ignorance crasse en matière religieuse de plusieurs générations d'élèves, qui leur a rendu presque illisibles deux millénaires de patrimoine culturel. Elle a débouché sur l'introduction d'un « enseignement laïque du fait religieux » dans les programmes scolaires. Mais une chose est de reconnaître l'importance culturelle des religions, une autre est d'ouvrir les portes des établissements scolaires aux représentants des cultes ! Ainsi, plusieurs collèges de Seine-Saint-Denis, après les attentats de novembre 2015, ont pris l'initiative d'inviter des ministres du culte à parler aux élèves. On a donc pu y voir un curé, un rabbin et un imam, parfois accompagnés d'un pasteur, présenter aux élèves de l'enseignement public une version apaisée et tolérante de leur religion. On voit bien l'intention pacificatrice des organisateurs, une association faisant partie d'un réseau mondial de dialogue inter-religieux : la volonté d'allumer un contre-feu à la montée du fanatisme.

Mais où retrouver le principe de laïcité dans ces initiatives, un principe qui vise à garantir la liberté de conscience des élèves et leur mise à l'abri de toute propagande religieuse ? Et que penser de la neutralité de la République alors que la moitié agnostique et athée des Français ne peut être représentée dans ces exposés ?

Autocensure

Si les exemples de confusion ne manquent pas, l'attitude peut-être la plus fréquente, en particulier chez des jeunes professeurs qui ont été échaudés par des contestations de leur enseignement, ou qui simplement les craignent, c'est l'autocensure. Évidemment, ce n'est pas l'attitude la plus facile à déceler, car en général ceux qui y succombent en sont peu fiers et ne le crient pas sur les toits. Et les collègues auxquels ils se confient parfois ne les dénoncent pas : la solidarité de corps des enseignants n'est pas un mythe. Alors, c'est parfois par des élèves ou des parents que ces comportements parviennent aux oreilles des chefs d'établissement. Placés dans des conditions d'anonymat, 38 % des enseignants déclarent que dans leur école ou leur établissement certains enseignements font l'objet de contestation (56 % dans ceux situés en éducation prioritaire). Les plus touchés sont l'histoire-géographie, l'éducation physique et

sportive, l'enseignement laïc des faits religieux et les sciences de la vie. Plus grave, 37 % des professeurs déclarent s'être déjà personnellement autocensurés pour éviter des incidents ! Ils sont une majorité (53 %) dans les écoles et les collèges des réseaux d'éducation prioritaire.

Voici l'exemple d'un lycée qui recrute une bonne part de ses élèves dans des quartiers populaires de l'agglomération lyonnaise : un petit millier, en majorité issus de l'immigration maghrébine. Le corps professoral y est partagé : les anciens sont en général hostiles à des élèves qui leur font un peu peur, les plus jeunes sont pour la plupart bienveillants vis-à-vis d'adolescents qu'ils trouvent attachants et qui manifestent leur envie de réussir. La proviseure a été nommée trois ans auparavant. Fille de républicains espagnols, aînée de huit enfants, « première Française de la famille », comme elle aime à le dire, elle se sent proche de ces jeunes.

Un jour de février, elle reçoit un appel téléphonique de la mère d'un élève de terminale lui demandant si elle est informée de la situation des enseignements d'anglais et de géographie de la classe de son fils. Surprise, elle avoue que cela ne lui dit rien. La mère lui affirme que deux professeurs ont banni de leur enseignement, pour l'un, tout extrait d'œuvres de littérature américaine à présenter au bac et, pour l'autre, la partie du programme concernant les États-Unis.

Elle précise que cette censure s'est faite sous la pression de la déléguée de la classe, animée par des motivations politico-religieuses, l'Amérique étant, selon elle, l'« ennemi principal des musulmans ».

La proviseure convoque immédiatement les professeurs incriminés. La première est une femme fragile, souvent en difficulté avec des élèves avec lesquels elle se sent en insécurité. Elle se montre très embarrassée. Elle ne nie pas la réalité de l'autocensure, mais la présente comme « un aménagement des programmes autorisé par les instructions ministérielles ». Le second n'est pas moins ennuyé mais développe une tout autre rhétorique. Aussi actif que sa collègue est discrète, il est responsable du principal syndicat du lycée. De plus, élu municipal d'opposition, il siège à l'extrême gauche du conseil de sa commune. Il développe un discours complaisant : le racisme et les humiliations dont ses élèves seraient victimes justifient à ses yeux une attitude particulière, compréhensive et bienveillante à leur égard. Quant aux obligations du programme scolaire, il faut faire preuve de souplesse, prétend-il : « De toute façon, on n'arrive pas à tout faire... » Ces deux-là seront dûment recadrés et rappelés à leurs obligations.

Le rapport de l'inspection générale remis au ministre en novembre 2019 évoque à plusieurs reprises ces « évitements » de certaines parties des programmes par des enseignants, en particulier dans l'enseignement professionnel. Ils rapportent par exemple cet aveu d'une enseignante d'économie et gestion : « Avec certains élèves de CAP, il y a des parties du programme que l'on n'aborde pas, par exemple le contrat de travail, car c'est un sujet sensible... Ils évoquent tout de suite le sentiment de discrimination à l'embauche... Ce sont des élèves issus de Segpa [sections d'enseignement général et professionnel adapté, NDLR]... On n'aborde pas la discrimination entre filles et garçons. Des élèves trouvent normal qu'il y ait une discrimination... Je pense que ce n'est pas la peine de parler de ces problèmes, pour éviter des tensions... »

<https://metahodos.fr/2020/09/18/comment-on-a-laisse-lislamisme-penetrer-lecole/>

Islamisme – Jean-Michel BLANQUER : «Un modèle de société qui n'est pas le nôtre»



PRÉSENTATION

Nous avons publié hier l'article du Point intitulé «**On ne dialogue pas avec les islamistes comme on pouvait le faire avec les évêques.**»

Lien : <https://metahodos.fr/2020/08/28/comment-on-a-laisse-lislamisme-penetrer-lecole/>

Nous proposons l'entretien accordé par le Ministre Jean-Michel Planquer qui déclare : la nécessité «Lutter contre les influences étrangères.», «L'école est un sanctuaire. Nos enfants ne doivent pas être soumis à un quelconque prosélytisme.»

Pour le ministre de l'Éducation nationale, des forces à l'oeuvre cherchent à nous imposer « un modèle de société qui n'est pas le nôtre ».

ENTRETIEN

27 août, 2020 Le Point

Le Point: **A-t-on réellement laissé «l'islamisme pénétrer l'école» comme l'affirme JeanPierre Obin dans le titre de son livre?**

Jean-Michel Blanquer: Cela a pu être en partie vrai pendant toute une période, de manière hétérogène, puisque cela dépendait de circonstances locales. Il n'y a pas eu de complicité à l'échelle de l'État, mais une forme de passivité à laquelle je prétends mettre fin depuis 2017 en prenant différentes mesures comme la mise en place du Conseil des sages de la laïcité, la diffusion d'un vade-mecum de la laïcité ainsi que le déploiement d'équipes « valeurs de la république » qui interviennent sur le terrain chaque fois qu'un problème est signalé. Le premier bilan que l'on peut tirer de ces actions, c'est que nous avons augmenté notre capacité de signalement: autrement dit, on ne met pas les problèmes sous le tapis, on les identifie et on les traite. J'insiste sur l'importance d'avoir créé des normes de référence que chacun peut consulter et qui servent de base à des actions concrètes pour faire respecter le principe de laïcité.

Comment jugez-vous la situation aujourd'hui?

Nous sommes dans une situation intermédiaire, mais il y a encore du travail. L'idée qu'il n'y a

pas de réaction possible aux atteintes à la laïcité constatées est encore présente dans trop d'esprits. Or l'efficacité de ce que nous faisons dépend pour partie des signalements effectués par les acteurs de terrain et de leur confiance dans le fait que l'institution est derrière eux. On doit aussi être très attentifs aux acteurs associatifs, politiques ou religieux qui, tous les jours, poussent les feux du séparatisme, persuadés que le communautarisme est un bon modèle de société.

Alors que le sport, l'Éducation nationale et la jeunesse relèvent désormais d'un même ministère, je vais également m'employer, avec Roxana Maracineanu, à ce que l'on fasse davantage respecter les principes républicains dans ce secteur très important de notre vie collective. Il faut être lucide et dire sans aucune ambiguïté qu'il y a des forces à l'oeuvre à l'échelle nationale et internationale pour nous imposer un modèle de société qui n'est pas le nôtre. Ces forces sont très minoritaires, y compris dans le monde musulman.

J'insiste d'ailleurs sur le fait que les premières victimes de la pensée séparatiste promue par les islamistes sont les musulmans qui, dans leur très grande majorité, partagent les valeurs de la république. Nous devons être vigilants si nous voulons protéger la société française d'évolutions que nous ne voulons pas voir advenir, notamment sur les questions d'égalité, en particulier d'égalité femme-homme. L'esprit républicain doit être notre boussole pour combattre ces acteurs sur le plan politique ; voilà pourquoi il est nécessaire de faire vivre l'esprit de la laïcité dans nos institutions, particulièrement à l'école.

La laïcité est-elle vraiment indispensable à l'école publique?

Oui, elle est consubstantielle à l'école de la République et fait partie des éléments fondateurs de notre société. L'école est un sanctuaire pour nos enfants, qui ne doivent pas être soumis à un quelconque prosélytisme, qu'il soit religieux, politique ou même commercial. Ce principe de neutralité est indispensable non seulement pour que soit assuré un lien de confiance entre la famille et la République, mais aussi pour que soit garantie la promesse d'émancipation des futurs citoyens de notre pays.

L'absence de mixité sociale dans certains établissements est souvent un facteur de rupture avec les valeurs de la République. Que peut l'école face à la fuite des classes moyennes dans les quartiers populaires?

Nous avons bâti une stratégie pour qu'il y ait davantage de mixité sociale, notamment dans les zones d'éducation prioritaire. Lorsqu'on crée les classes de CP et de CE1 à 12 élèves pour 300 000 enfants, on recrée de l'attractivité sur ces territoires difficiles pour les classes moyennes. On voit déjà renaître une mixité sociale dans certains endroits grâce à cette mesure. Par ailleurs, on est en pleine réflexion sur la manière de recomposer l'éducation prioritaire, un des buts étant d'accentuer la mixité sociale dans certains territoires.

Participez-vous à l'élaboration de la loi contre le séparatisme, annoncée d'ici la fin de l'année?

Bien sûr. Le président de la République est lui-même très impliqué dans cette lutte. Il est

encore trop tôt pour en détailler le contenu, mais cette lutte passe par différents domaines de la société, dont l'école. Le projet de loi permettra de mieux contrôler les activités accessoires au culte, telles que les actions éducatives dans certaines associations extrémistes. Il y aura aussi des mesures qui s'attaquent à la racine du problème, notamment aux modalités de financement d'associations qui font le lien entre les secteurs extrémistes et le monde de l'éducation. Lutter contre les influences étrangères est en effet une priorité.

On voit poindre des idéologies, comme le décolonialisme, qui font la courte échelle à l'islamisme...Sommes-nous intellectuellement outillés pour contrer cette pensée?

Le sujet intellectuel est primordial, car c'est la matrice pour lutter contre tout le reste. Ces idéologies ont pu se développer depuis au moins vingt ans à partir d'universités américaines et à la faveur de la mobilisation de personnes qui y trouvaient un intérêt à la fois politique et de carrière, pendant que ceux qui avaient simplement l'esprit républicain subissaient cette montée en puissance.

Aujourd'hui, il est largement temps d'organiser la riposte avec une force tranquille républicaine pour revenir à des choses évidentes, c'est-à-dire la référence aux droits de l'homme, aux droits du citoyen, à l'égalité, et le rejet de toute approche raciale, y compris lorsqu'on prétend combattre le racisme. Nous devons faire entendre que la lutte contre le racisme est un combat universaliste et non différentialiste. De même, on doit travailler à ce que tous ceux qui essaient de créer de la «fragmentation identitaire » voient leurs idéologies contrées, notamment lorsqu'ils cherchent à influencer la jeunesse.

La république est le projet le plus adapté à un XXIe siècle de concorde et de progrès.

<https://metahodos.fr/2020/08/29/islamisme-jean-michel-blانquer-un-modele-de-societe-qui-nest-pas-le-notre/>

État, école, sport : «islamisme radical polymorphe»



PRÉSENTATION

Deux publications récentes de METAHODOS évoquent les phénomènes de **l'islamisme dans le vivre ensemble républicain**:

- <https://metahodos.fr/2020/08/28/comment-on-a-laisse-lislamisme-penetrer-lecole/>
- <https://metahodos.fr/2020/08/29/islamisme-jean-michel-blانquer-un-modele-de-societe-qui-nest-pas-le-notre/>

Nous vous proposons un article du Point de début juillet qui évoque les **travaux du Sénat**. Et en particulier les **44 propositions** élaborées pour éviter la progression de « la machine de prédication ».

Parmi ces propositions:

- le « rétablissement » de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) ,
- la réactivation de la police des cultes. Les parlementaires invitent également les associations culturelles à la transparence financière, en particulier ce qui concerne leurs ressources provenant de l'étranger,
- la création d'une base de données des élèves scolarisés à domicile et dans les établissements privés hors contrat,
- plusieurs propositions contre la progression du radicalisme dans le sport,
- l'interdiction de toute démonstration ou propagande politique, religieuse ou raciale, comme le veut l'article 50 de la charte olympique.

ARTICLE

État, école, sport : un rapport sénatorial s'alarme de la « radicalisation islamiste »

Le Point 09/07/2020

La **commission d'enquête sénatoriale sur la radicalisation islamiste et les moyens de la combattre** tire la sonnette l'alarme.

Dans un rapport présenté jeudi 9 juillet, cette commission, créée en novembre 2019 sous l'impulsion du groupe Les Républicains au Sénat, met en avant « la réalité de la radicalisation islamiste » en France, pointant un « **islamisme radical polymorphe, s'insinuant dans tous les**

aspects de la vie sociale et qui tend à imposer une nouvelle norme sociale en se prévalant de la liberté individuelle ».

« Aujourd’hui, en France, on assigne à résidence des gens au nom d’une norme religieuse. On ne peut pas l’accepter. C’est maintenant ou jamais qu’il faut réagir », alerte la rapporteuse Jacqueline Eustache-Brinio, sénatrice LR du Val-d’Oise.

La commission, qui compte une trentaine de sénateurs, a notamment consulté des chercheurs, des membres d’associations et des responsables politiques. Elle met en garde contre « la diffusion des comportements qui remettent en cause le vivre ensemble et portent atteinte directement à la liberté de conscience, à l’égalité entre les hommes et les femmes et aux droits des personnes homosexuelles ». « La France, qui n’est pas un assemblage de minorités mais une nation, ne peut avoir de doctrine d’accommodement raisonnable », lance-t-elle.

Pour une transparence financière des associations culturelles

Pour éviter la progression de « la machine de prédication », ces sénateurs ont ainsi formulé **44 propositions**, dont le « rétablissement » de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) et la réactivation de la police des cultes. Les parlementaires invitent également les associations culturelles à la transparence financière, en particulier ce qui concerne leurs ressources provenant de l’étranger.

En outre, la commission d’enquête plaide pour la création d’une base de données des élèves scolarisés à domicile et dans les établissements privés hors contrat – « l’école doit se faire dans un cadre républicain », souligne la rapporteuse Jacqueline Eustache-Brinio. Comme le rapporte *Le Figaro*, la sénatrice du groupe Les Républicains présente également plusieurs propositions contre la progression du radicalisme dans le sport, en plaidant notamment pour l’interdiction de toute démonstration ou propagande politique, religieuse ou raciale, comme le veut l’article 50 de la charte olympique.

Mercredi, le nouveau ministre de l’Intérieur **Gérald Darmanin** a jugé que « **l’islam politique était un ennemi mortel pour la République** », et a appelé à lutter « contre toute forme de communautarisme », sans cependant tomber dans les caricatures. Lors de la séance des questions au gouvernement, il avait toutefois mis en garde la sénatrice Jacqueline Eustache-Brinio, qui l’interrogeait : « La laïcité n’est pas la négation de [la] liberté des cultes. »

<https://metahodos.fr/2020/08/31/etat-ecole-sport-islamisme-radical-polymorphe/>